

Formation

AIPR Concepteur

Autorisation d'Intervention
à Proximité des Réseaux



PROGRAMME



Taux de satisfaction
programme 2022

➤ FORMATION THEORIQUE

Réglementation et Norme

Les procédures de Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DT-DICT) et d'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)

Documents réglementaires (déclarations de DT-DICT, Guide Technique)

Fonctionnement du Guichet Unique

Acteurs et rôles (Responsable de projet, Maître d'ouvrage, Maître d'œuvre)

Etude de l'organisation d'un chantier

La terminologie et les types de réseaux souterrains et aériens

La cartographie, le marquage-piquetage

Lecture des repérages et affleurants

Les procédures de prévention en amont du chantier

L'analyse des risques spécifiques et adaptation des mesures de prévention

Les investigations pendant les travaux et investigations complémentaires

Les situations exceptionnelles (découverte de réseaux non identifiés, endommagements de réseaux, travaux urgents)

La règle des 4 A (arrêter les engins de chantier, alerter les secours, aménager un périmètre de protection, accueillir les secours)

OBJECTIFS

- Appliquer la réglementation (DT-DICT) et l'usage du Guide Technique pour prévenir les dommages aux réseaux et la protection des travailleurs, des riverains, de l'environnement, et la continuité des services. Identifier les différents réseaux. Adapter sa méthode de travail aux risques identifiés. Analyser le contenu réglementaire de la réforme DT-DICT lié aux exigences de l'examen AIPR Concepteur

PUBLIC

- Personnels intervenant pour le compte du responsable de projet (Conducteurs de travaux, personnels réalisant la détection ou le géo-référencement de réseaux), Chargés d'études, Maîtres d'ouvrage, Maîtres d'œuvre.

DURÉE

- 7 heures

PRÉ-REQUIS

- Compréhension écrite et orale du français.

PÉDAGOGIE

- **Méthodes pédagogiques**

Alternance d'exposés, d'études de cas et de mises en situation pratique à partir de reportages photographiques. Entraînement à l'examen final réalisé en continu sous forme de QCM servant de fil conducteur à la formation.

- **Moyens techniques**

Salle de formation avec PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.

Les épreuves d'examen se déroulent sur un ordinateur connecté à la plateforme QCM du MEDDE via Internet.

- **Moyens humains**

Formateur qualifié, préventeur avec une expérience de l'environnement des chantiers ou Coordinateur SPS (Profil concepteur).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- L'examen final est réalisé sur la base de 40 questions à choix multiples, aléatoires et individuelles. - La réussite au QCM est sanctionnée par une Attestation de compétences à destination de l'employeur en vue de la délivrance d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR Concepteur).
- Cette formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation.
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

DÉLAIS D'ACCES

- de 24h00 à 8 semaines selon formation et lieu de formation

MODALITÉS

- Prix : nous consulter

ACCESSIBILITÉ

Cette formation est accessible à toute personne en situation de handicap dont les aptitudes spécifiques aux objectifs de la formation ont été validées par le Médecin du travail.

Nous étudierons ensemble les aménagements éventuels nécessaires à son accueil. Si besoin, nous pourrions également vous mettre en relation avec notre référente handicap, Amandine PILLOT – **ATOUT CAP**, qui sera en mesure de nous accompagner pour la bonne mise en œuvre de la formation.

Le renouvellement de l'AIPR est obligatoire avec une périodicité recommandée de 5 ans.